



Grille d'aeration en limite de propriété

Par **Loub**, le **02/06/2022** à **13:46**

Bonjour

J'ai l'intention de faire un trou dans mon mur avec une grille d'aeration de 5mm (en retrait de la génoise)

Le mur en question donne chez mon voisin, à au moins 1 mètre au dessus s de son toit.

Son autorisation est elle nécessaire?

Merci pour votre éclairage

Par **youris**, le **02/06/2022** à **14:26**

bonjour,

Si le mur le joint immédiatement, l'article 676 dispose que le propriétaire ne peut ouvrir que des jours, c'est-à-dire des ouvertures qui laissent passer la lumière mais pas l'air.

voir ce lien : [le-propretaire-d-une-maison-construite-en-limite-de-propriete-peut-il-creer-dans-le-mur-sans-l-accord-du-propretaire-du-terrain-voisin-un-trou-d-aeration-pour-sa-cuisine-](#)

salutations